



Département
de
la Drôme

COMMUNE DE MORAS EN VALLOIRE

BOIS ET FORET RELEVANT DU REGIME FORESTIER

5.3

Approuvé le	: 17.08.1981
Révision n° 1 approuvée le	: 01.03.2001
Révision n° 2 prescrite le	: 01.03.2002
Approuvé le	: 10.02.2014

Moras-en-Valloire

Bois et forêts bénéficiant du régime forestier

FORET COMMUNALE INDIVISE DE MORAS SAINT-SORLIN

